

Collectif d'élus du Nord-Cotentin

Présentation des acteurs du cahier :

- Elus locaux et délégués communautaires de la communauté de communes de la Hague (Manche) : Beaumont-Hague, Biville, Digulleville*, Herqueville*, Gréville-Hague, Omonville la Petite* (137 habitants), Ste Croix Hague, Tréauville, Urville-Nacqueville (2 300 habitants) Vasteville, Vauville.

*communes d'implantation de sites nucléaires

Pourquoi et à quel titre, le collectif propose ce cahier d'acteurs

- Suite à nos visites des installations de l'Andra, de la prise de connaissance de la diffusion de cahiers d'acteurs sur ce thème et à nos échanges périodiques avec les élus locaux de l'Aube, Meuse et Haute Marne.

- Similitude des situations : afflux de population pour préparer une aventure industrielle unique et sujette à beaucoup d'interrogations de la part du public.

- Les objectifs principaux de ce cahier : faire partager l'expérience d'élus vivant à proximité directe d'installations nucléaires telles Andra CSM, Areva N.C la Hague et du CNPE de Flamanville.

Rédacteurs :

Michel LAURENT (Beaumont-Hague),
Jean ARLIX (Biville),
Jacques HAMELIN (Digulleville)
Martial MAIGNAN (Herqueville)
Hubert DUBOST (Gréville-Hague)
Yveline GALLIS (Omonville la Petite)
Odette ROZE (Ste Croix Hague)
André SOREL (Tréauville)
Marie Claude ALESSANDRINI (Urville-Nacqueville)
Bruno LETOURNEUR (Vasteville)
Gérard CHEVEREAU (Vauville)

contact //

M. ARLIX, maire de Biville

Tél. 02 33 04 54 43

Mail maire.biville@orange.fr

// Introduction

Il est de la responsabilité de chaque citoyen, qui profite de l'électricité nucléaire, de proposer aux générations futures une solution pérenne pour assurer la gestion des déchets, issus de cette énergie.

- La gestion des produits de fission vitrifiés doit trouver une solution durable. L'entreposage sur les sites de La Hague et de Marcoule n'est pas et ne doit pas devenir un stockage.
- La solution de stockage des déchets entreposés à la Hague est une obligation réglementaire (loi Bataille).
- Le stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue est un enjeu national. ■

// Thèmes de ce cahier d'acteurs

La gouvernance

- Les collectivités doivent prendre en main leur destin en étant force de proposition, saisir les opportunités, maîtriser leur développement et ne pas se placer dans une situation d'attente.
- L'unification, l'esprit communautaire sont les points clés qui permettront au territoire de se préparer à accueillir ce grand projet.
- Sans union, il n'y aura pas d'avancement possible, mais cet esprit communautaire est difficile à acquérir, il faudra du temps, de la volonté, et que chacun fasse des concessions avant de trouver cette cohésion.
- Cette unification peut passer à travers la création d'une structure type « Communauté de Communes », interdépartementale.
- La maîtrise du territoire et de l'ensemble des infrastructures à créer passera par une mutualisation des moyens communaux, départementaux et régionaux.
- Concernant le projet et son suivi, cette gouvernance passe aussi par la création d'une CLI.

D'une manière générale, une CLI (Commission Locale d'Information) est réglementaire et sous régie du conseil général. Elle est créée par décision du président du Conseil Général du département dans lequel s'étend le périmètre de l'installation ou par décision conjointe des présidents des conseils généraux si le périmètre s'étend sur plusieurs départements.

Pour la CLI du CSM,

Le financement

Le Conseil Général et l'Autorité de Sûreté Nucléaire assurent le financement de la CLI.

La composition

La CLI se compose aujourd'hui de quatre collègues :

- Les élus locaux (50% des membres),
- Les associations environnementales,
- Les organisations syndicales,
- Les professions médicales et personnalités qualifiées (scientifiques et représentants du monde économique).

Par sa composition plurielle et les compétences complémentaires de ses membres, la CLI vise la pertinence et l'efficacité de ses recommandations et décisions.

Le rôle

La CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection, de contrôle et de surveillance des activités nucléaires et de l'environnement.

À cet égard, elle diffuse ses avis et ses recommandations par le biais de rapports d'activités, de dossiers thématiques, de comptes rendus, et de bulletins semestriels distribués à la population.

Environnement et transport

- Il est important de développer les infrastructures routières et ferroviaires en conséquence et en amont de la réalisation du chantier, par des investissements spécifiques du porteur de projet.
- Les infrastructures ferroviaires et routières doivent être partagées entre les habitants, les salariés et l'industriel.
- Quelques conseils : prévoir le contournement des villages, le site doit être desservi par deux axes différenciés pour répondre à la problématique de sûreté nucléaire.

Développement économique et opportunités

- Il est important sur la région, de ne pas raisonner en mono-industrie.
- Les retombées financières du projet Cigéo doivent permettre à la région de se développer vers d'autres secteurs d'activités, d'autres opportunités. Le territoire d'implantation pourra alors renforcer son attractivité en termes d'emplois, et ainsi mixer les populations, cette diversification sera source d'attraction et de fidélisation.
- Le développement économique de ce secteur contribuera à saisir des opportunités de mise en œuvre de projets innovants qui apporteront de la dynamique à la région et draineront une population jeune et qualifiée.

Fiscalité

- Définir un accompagnement et une fiscalité adaptée et durable quelque soient les phases de vie du site de stockage.
- Maintenir une fiscalité attractive permettant le développement des entreprises et l'installation de nouveaux habitants.

Emploi et formation

- Le développement économique de la région ne doit pas être axé sur une mono-industrie, mais doit diversifier l'emploi et ainsi renforcer l'attractivité de la région.
- Profiter de la présence de techniciens chercheurs reconnus, des partenariats établis avec des universités, des grands groupes donneurs d'ordre pour s'orienter vers du développement des secteurs de pointe et de haute technologie pour créer des filières de formation locales innovantes, pointues et reconnues.
- Anticiper le développement économique pour dynamiser le secteur de la formation ou de l'aide à la formation, par le biais par exemple de la formation par alternance, vers l'accès à l'emploi dans une région qui est actuellement fortement touchée par le chômage.
- Avoir une volonté politique forte de donner une priorité à l'emploi local.
- Donner aux élus et populations, une information complète sur le cycle nucléaire.

Grands axes de développement durable du territoire

- Si on devait les lister, ces axes de développement seraient : les infrastructures routières, les écoles, l'habitat, l'accès aux soins (implantation de maisons médicales), l'accès aux activités culturelles et sportives...
- Mettre en place un programme d'aide à la rénovation de l'habitat et la sauvegarde du patrimoine existant.
- Il est important d'anticiper le démarrage des travaux pour pouvoir recevoir dans les meilleures conditions un afflux brutal de population.
- L'intégration des nouveaux arrivants, de leurs conjoints et de leurs enfants est un axe essentiel pour le développement durable du territoire. Cette intégration pourrait passer par la création d'un guichet unique qui centralisera toutes les informations nécessaires aux implantations des familles (RAM, écoles, associations culturelles et sportives).
- Créer ou développer rapidement des associations socio-culturelles qui favorisent le lien social et évitent ainsi la création de cités dortoir. ■

C O N C L U S I O N

Le territoire de la Hague a connu une situation similaire dans le passé avec la construction de l'usine de retraitement AREVA NC, établissement de la Hague. Du jour au lendemain, le territoire de la Hague, qui était à vocation rurale, peu peuplé, a dû entièrement se restructurer avec un afflux de plus de 10 000 personnes pour la construction de l'usine. La communauté de commune de la Hague (CCH) a été créée, mais cela ne s'est pas fait sans heurts, ni concession, mais en prenant du temps et en travaillant en commun.

Fort de cette expérience, notre collectif d'élus se propose d'être à l'écoute et à la disposition des élus de la Meuse et de la Haute-Marne, qui pourraient accueillir le projet Cigéo pour partager leur expérience.

